MAIRIE DE DIETWILLER
HAUT – RHIN

ARRETE MUNICIPAL n° 069 / 2026
Portant prorogation de permission de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communication électroniques jusqu'au 31/12/2040

Le Maire de la Commune de DIETWILLER,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propreté des personnes publiques ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54 ;
VU le Code de l'environnement ;
VU la demande d'Orange en date du 08/10/2026 ;
VU les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie

ARRÊTE

Article 1 : Prorogation des permissions
Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté ou dont les références sont listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie, pour l'occupation du domaine public routier de Dietwiller, sont prorogées pour une durée de **15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2040.**

Article 2 : Conditions d'occupation
L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

Article 3 : Redevances
En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du Conseil Municipal fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPCE.

Article 4 : Validité et révocation
La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

Article 5 : Notification et publicité
Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions et lieux habituels et notifié à Orange.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Orange
- Affichage

Fait à Dietwiller, le 22 octobre 2026
Le Maire,
Christian FRANTZ



Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Référence : 643/Mairie de DIETWILLER
Date d'émission : 26/11/2025
Affaire suivie par : **orange.prorometz@handirect.com**

Pôle Expertise Réseau Fixe
93 rue Félix Pyat
CS 80285
13331 Marseille Cedex 3 France

Réponse du gestionnaire de voirie

Mairie de DIETWILLER
68440 DIETWILLER
christian FRANTZ

Date et signature : (nom et qualité). 20/11/2026 "tampon ou cachet"

Accordée pour une durée de 15 ans.

MAIRIE DE DIETWILLER Haut-Rhin

Code Libellé type travaux

CAAA Réalisation d'artère aérienne en m
CAAE Réalisation d'artère aérienne sur appui EDF en m
CAAP Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m
CABR Réalisation de câble de branchement en m
GCCE Pose de câble enterré en m
GCCM Réalisation de conduite multiple en m
GCBP Implantation de bornes pavillonnaires en m²
GCCB Implantation de cabine en m²
GCSR Implantation d'armoire de sous-répartition en m²
(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

						Artères souterraines (m)		Emprise au sol (m²)			Artères aériennes (m)			
N ° Dossier	N° PV	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
243814	231512	DIETWILLER -	VOIE NON RIVOLISEE.	26/02/2009	09/06/2009	250.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
261277	248368	DIETWILLER -	CH DES BOSQUETS.	17/08/2009	17/08/2009	519.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Orange - SA au capital de 10 640 226 396 € - 111 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre